



Secrétariat Sekretariat  
Permanent für die  
pour la Prévention Prävention  
des Pollutions industrieller  
Industrielles Umweltbelastung  
Strasbourg Kehl

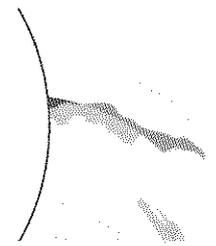
## Réunion de la Commission "Prévention des risques" à la DREAL Alsace le jeudi 17 septembre 2015

### Sommaire

---

<u>1° - Mise en œuvre des prescriptions des PPRT Lanxess et Port aux Pétroles</u> <u>(Sébastien GOLFIER, DREAL)</u>	2
PPRT du Port aux Pétroles	2
PPRT Lanxess	3
Les travaux de renforcement du bâti	3
Accompagnement pour la mise en œuvre des travaux de renforcement du bâti pour les PPRT de l'Eurométropole de Strasbourg	4
2° - <u>Echanges avec la salle</u>	4
3° - <u>Divers</u>	6
Annexe : Présents excusés	7

**NB** : Le compte rendu et le diaporama d'intervention sont disponibles au téléchargement sur le site : [www.alsace.developpement-durable.gouv.fr](http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr) dans le répertoire Risques Technologiques, sous la rubrique SPPPI Strasbourg-Kehl.



En préambule, Lothaire ZILLIOX informe les participants que Monsieur BOSSUYT, nouveau directeur du SIRACEDPC, prend la succession d'Annie BENETREAU à la présidence de la commission Prévention des Risques.

## 1° - Mise en œuvre des prescriptions des PPRT Lanxess et Port aux Pétroles (Sébastien GOLFIER, DREAL)

### Contexte

Sébastien GOLFIER rappelle que tous les PPRT civils prescrits en Alsace ont été approuvés, soit neuf dans le Bas-Rhin et huit dans le Haut-Rhin.

Il s'agit à présent de mettre en œuvre leurs prescriptions, déclinées en trois niveaux : la maîtrise de l'urbanisation future, les mesures foncières, et les mesures de protection (travaux de renforcement du bâti).

A la suite d'une annonce de Ségolène ROYAL, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie en octobre 2014, la réglementation des PPRT est amenée à évoluer. L'ordonnance, dont la publication est attendue prochainement, devrait prévoir des dispositions pour les activités, d'une part en secteur de mesures foncières, en permettant le financement tripartite des mesures alternatives (dans la limite du montant de la mesure foncière évitée), d'autre part en secteur de travaux, en laissant plus de liberté pour définir, dans le cadre de leurs obligations générales de sécurité, les modalités de protection des salariés. Elle devrait aussi introduire des amendements pour le bâti résidentiel, avec la généralisation de l'accompagnement des riverains pour la réalisation de leurs travaux prescrits, en partenariat avec l'ANAH.

### PPRT du Port aux Pétroles

Prescrit le 2 mars 2009, le PPRT du Port aux Pétroles a été approuvé par arrêté préfectoral le 28 novembre 2013.

Trois biens sont concernés par des mesures foncières :

- des bâtiments de CFNR et d'Algeco, par l'expropriation ;
- la société ATIC, par le délaissement.

Un arrêté de financement engageant la part de l'État dans le cofinancement des mesures foncières a été signé le 3 décembre 2014. Le montant total estimé de ces mesures hors coût de limitation d'accès s'élève à 2 033 800 euros, financés par tiers par l'État, les collectivités touchant la CET et les exploitants à l'origine du risque.

Le courrier préfectoral du 19 mai 2015 annonce la mise en œuvre des procédures administratives pour fin 2015, après la signature de l'ordonnance du PPRT. La procédure d'expropriation n'a pas été lancée, dans l'attente des évolutions réglementaires attendues.

Ce PPRT prévoyait aussi des restrictions d'accès au Quai Jacoutot. Les arrêtés préfectoraux complémentaires du 22 avril 2014 ont prescrit aux industriels l'engagement d'une étude relative à la mise en œuvre de cette restriction

Un courrier préfectoral du 4 juin 2015 au Port autonome de Strasbourg prend acte de la proposition d'asservir la barrière déjà installée et condamnant l'accès à la voie de 22 h à 6 h à des détecteurs de gaz au niveau des appontements et des cuvettes des dépôts pétroliers présents le long du quai Jacoutot. Cet asservissement doit être opérationnel avant fin novembre 2015.

De plus, ce courrier préfectoral du 4 juin 2015 demande également aux exploitants de réaliser les exercices POI en 2016 en période estivale avec un actionnement de la barrière du quai.

L'interdiction du stationnement dans le périmètre d'exposition aux risques (PER) et la déviation de la Piste cyclable des Forts ont été mis en œuvre.

Enfin, onze habitations privées en zone *b2* devront faire l'objet de travaux de renforcement pour protéger leurs occupants face à un aléa industriel (effets de surpression – aléa faible). Ces travaux restent à réaliser.

### PPRT Lanxess

Ce PPRT prescrit le 20 novembre 2012 et été approuvé par arrêté préfectoral le 21 juillet 2014 ne comprend aucune mesure foncière.

Il dispose en revanche que la circulation et le stationnement sont interdits en zone *r* hormis les usagers de la zone et les secours, avec l'installation de panneaux de signalisation. Il prévoit aussi la pose de panneaux d'information par le gestionnaire de la voie à des endroits opportuns. Ces deux mesures devaient être mises en œuvre dans un délai d'un an.

Denis KLAUSS signale que les panneaux d'information n'ont pas encore été posés.

Sébastien GOLFIER signale que le PPRT prévoit aussi des travaux de renforcement du bâti pour trois logements, dont une habitation privée en zone *b* et deux logements appartenant à une SCI, ces derniers n'étant pas éligibles au cofinancement des travaux.

### Les travaux de renforcement du bâti

Sébastien GOLFIER explique que le principe général de ces travaux consiste à caractériser l'agression (nature, puissance, durée) et l'élément à renforcer (huisserie, joints, etc.) par un diagnostic avant de définir les travaux à engager. Les coûts sont nécessairement très variables en fonction du bâti et du risque.

Le montant des travaux prescrits aux riverains pour permettre une protection des personnes en cas d'accident à cinétique rapide (effet thermique, surpression, rejet toxique) est plafonné à 20 000 euros pour les personnes physiques et, de manière générale, à 10 % de la valeur vénale du bien. Les SCI ne sont pas éligibles au cofinancement.

Des exemples concrets de travaux sont présentés en séance.

Pour les habitations des particuliers, les dispositions réglementaires prévoient un financement à hauteur de 90 % depuis la loi du 13 juillet 2014, sous la forme suivante :

- un crédit d'impôt à hauteur de 40 % ;
- la participation des collectivités percevant la CET à hauteur de 25 % ;
- la participation d'industriels à l'origine du risque, à hauteur de 25 %.

Ce financement inclut les diagnostics préalables aux travaux.

Pour les PPRT Lanxess et Port aux Pétroles, un accompagnement des riverains privés a été mis en place.

La mise en place d'outils pour aider à la réalisation des travaux prescrits sur les bâtiments d'habitation s'est en effet avérée nécessaire, parce que les propriétaires peuvent être démunis devant les prescriptions réglementaires. Concrètement, il s'agit de faciliter le passage des objectifs de performance prescrits dans le PPRT à la réalisation effective des travaux.

Deux types d'accompagnement ont été mis en place pour une quinzaine de sites en France avec le partenariat des Collectivités territoriales, dont deux territoires impliqués en Alsace, l'Eurométropole de Strasbourg, qui réalise un travail spécifique, et le département du Haut-Rhin, qui s'appuie sur les dispositifs existants d'accompagnement de mise en œuvre de travaux (avec l'ANAH).

Cet accompagnement est financé par l'État, par l'intermédiaire de la DREAL sur des crédits de la DGPR.

### Accompagnement pour la mise en œuvre des travaux de renforcement du bâti pour les PPRT de l'Eurométropole de Strasbourg

Dans un premier temps, un opérateur mandaté par l'Eurométropole va démarcher l'ensemble des habitants concernés. L'accompagnement de l'opérateur prend en compte l'information du propriétaire, le diagnostic du logement, la recherche de professionnels pour la réalisation des travaux, la définition des travaux, l'analyse des devis, le suivi des travaux jusqu'à leur achèvement, la constitution du dossier de demande de financement. Après vérification du dossier par le comité de pilotage, les financements sont débloqués.

Au bout du compte, 10 % du montant des travaux reste à charge du propriétaire ; une avance de 50 % du propriétaire et requise dans l'attente du crédit d'impôt. Le versement des subventions aux riverains passe par des fonds centralisés par la Caisse des Dépôts et des Consignations.

La présentation du dispositif au cofinanceurs en avril 2015 a été suivie par le lancement d'un appel d'offres pour le prestataire en juillet ; les offres ont été remises le 7 septembre 2015. Une convention formalisant le financement de l'accompagnement entre l'Eurométropole et la DREAL a été signée le 9 septembre 2015, et une convention entre les cofinanceurs (collectivités, exploitants, État par l'intermédiaire du crédit d'impôt) organisant le cofinancement des travaux) est en cours de signature.

Les propriétaires concernés seront conviés à une réunion de présentation du dispositif en présence du prestataire retenu au cours de l'automne 2015. Le lancement des premiers diagnostics interviendra début 2016. L'opération devrait durer dix-huit mois.

## 2° - Échanges avec la salle

Pierre FROMM s'interroge sur la manière dont s'opère le financement si le propriétaire n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu.

Sébastien GOLFIER souligne la différence entre crédit d'impôt et réduction d'impôt : la somme est donc versée, et non abattue des impôts.

S'agissant du PPRT Lanxess, Jean BIEWER fait valoir que l'ammoniaque, qui se vaporise très vite, n'atteindra sans doute pas les habitations en cas d'accident. De plus, l'acrylonitrile et l'ammoniaque peuvent être maintenus dans le périmètre du site grâce à des rideaux d'eau.

Sébastien GOLFIER souligne que les modélisations de l'étude de dangers font état d'effets réversibles liés à l'ammoniaque jusqu'à une distance de 750 mètres. Cette même étude montre également que l'acrylonitrile constitue rapidement un nuage toxique.

René REINBOLT attire l'attention sur le risque lié au butadiène.

Jean BIEWER ne croit pas qu'un accident lié au butadiène aurait un effet toxique sur les habitations. Le cas échéant, l'effet thermique lui semble en effet plus important.

Maurice MULLER pointe la question des odeurs en cas d'accident.

Sébastien GOLFIER rappelle que le PPRT ne traite que des risques accidentels et pas des nuisances.

Pour Olivia RIEDINGER, l'inéligibilité des bâtiments de la SCI à un cofinancement introduit une regrettable inégalité. Elle se demande si ceux-ci sont néanmoins éligibles à l'accompagnement mis en place par l'Eurométropole.

Sébastien GOLFIER répond par la négative.

René REINBOLT s'alarme du fait que ces logements ne sont pas à même de protéger leurs occupants.

Sébastien GOLFIER assure que les travaux de renforcement restent obligatoires.

Olivia RIEDINGER demande si l'enveloppe a déjà été déterminée pour ces travaux.

Sébastien GOLFIER signale que le financement de l'accompagnement est assuré par l'Etat. Le montant des travaux sera déterminé par le diagnostic. Le retour d'expérience national montre cependant que l'enveloppe (10 % de la valeur vénale du bien plafonnée à 20 000 euros) est suffisante pour financer les travaux.

Olivia RIEDINGER l'interroge sur les mesures prises si le propriétaire ne peut assumer la charge des travaux.

Sébastien GOLFIER indique que ces situations seront traitées au cas par cas.

Pierre-Antoine DEETJEN souhaite savoir si les dispositions de l'ordonnance s'appliqueront aux PPRT déjà mis en œuvre.

Sébastien GOLFIER le confirme. L'ordonnance sera rétrocative et les PPRT approuvés ne seront pas modifiés.

René REINBOLT rappelle qu'une instruction gouvernementale du 30 juillet 2015 publiée en réaction à l'attentat contre Air Products, impose aux industriels de tenir compte du risque d'attentat. Il s'enquiert de mesures mises en œuvre chez Lanxess et les industriels du Port aux Pétroles dans ce cadre.

Yves BOSSUYT rapporte que les industriels et les services préfectoraux ont engagé des travaux en ce sens.

Bruno KURTZ demande si un système de financement et d'aide sera introduit par l'ordonnance à destination des entreprises souhaitant entreprendre des travaux.

Sébastien GOLFIER n'est pas en mesure de le préciser. Ce point a été évoqué, mais il n'est pas en mesure d'affirmer qu'il sera retenu.

Hervé BEGEOT fait remarquer que le PPRT du Port aux Pétroles est mis en œuvre alors qu'il a été attaqué devant le Tribunal administratif, et que ce dernier ne s'est pas encore prononcé. Il déplore aussi qu'il ait fallu huit mois à l'administration pour produire un mémoire, mais qu'un mois seulement ait été laissé aux associations pour s'exprimer. Ces deux éléments en disent long, selon lui, sur le caractère démocratique du PPRT.

Par ailleurs, il souhaite savoir s'il est toujours envisagé à terme de fermer l'accès au Quai Jacoutot de façon permanente, même en journée. Cette disposition, qui avait motivé la saisine du Tribunal administratif, figure en effet toujours au règlement du PPRT.

Sébastien GOLFIER répond par la négative. Il serait fermé en cas de détection d'un phénomène pouvant conduire à un événement redouté.

Christel KOHLER rappelle que le projet initial consistait à filtrer le nombre de véhicules. Cette mesure n'a cependant pas paru pertinente, puisqu'aucune période n'est plus dangereuse qu'une autre. Il a donc été choisi de ne fermer le quai qu'en cas de danger avéré en asservissant les barrières à des détecteurs de gaz, et d'en interdire l'accès toutes les nuits de 22 h à 6 h.

Marc WARIN du Port autonome de Strasbourg ajoute que des panneaux à message variable seront posés avant fin 2015.

Denis KLAUSS s'enquiert des mesures prévues pour le quartier de l'Orangerie par le PPRT du Port aux Pétroles.

Sébastien GOLFIER explique que le quartier n'est pas concerné par le périmètre du PPRT.

Christine LANGENFELD observe qu'aucune mesure visible n'a été mise en œuvre récemment par les industriels, malgré l'instruction ministérielle publiée après l'attentat contre Air Products.

Solène TOSTAIN confirme que Wagram Terminal a été victime d'intrusions récentes. Des rondes de la police et de la gendarmerie ont été renforcées à des heures aléatoires sur le Quai Jacoutot et sur la Rue de Rouen, de jour comme de nuit. Des opérations d'élagage ont été menées pour améliorer la surveillance des clôtures de périphérie.

Christine LANGENFELD déplore à ce propos que les clôtures de protection des sites industrielles soient souvent en très mauvais état, ce qui n'a rien de rassurant, malgré la présence de caméras à l'intérieur des sites. Elle observe aussi que les abords des sites industriels sont jonchés de mégots, malgré le danger d'explosion.

Yves BOSSUYT fait valoir que des mesures sont bien prises même si elles ne sont pas tellement visibles.

Jean-Marie BEUTEL note que les PPRT s'imposeront aux documents d'urbanisme. Il demande à ce propos si des dispositions sont imposées au-delà des zones rouges et bleues.

Christel KOHLER apporte une réponse générale en indiquant que les PPRT sont pris en compte dans le futur PLUI.

Pierre FROMM insiste sur l'importance des systèmes de détection (fuites, incendie, etc.). Leur efficacité est capitale pour éviter un éventuel accident. Il souligne en revanche qu'un acte de malveillance risque de ne pas laisser le temps de fermer l'accès au quai.

### 3° - Divers

Lothaire ZILLIOX rappelle que l'Assemblée Plénière et le Conseil d'Orientation du SPPPI se réuniront le **15 octobre 2015** à la Maison de l'Entreprise à Schiltigheim.

\*\*\*\*\*

**SPPPI**

Version : 18 septembre 2015

Secrétariat Permanent pour la Prévention des  
Pollutions Industrielles de l'agglomération de Strasbourg

**Commission PREVENTION DES RISQUES**

Réunion du : 17/09/2015

Personnes présentes ou excusées

Président ou Pilote : M. BOSSUYT

Nom, Prénom	Organisme	Présent	Excusé
ALOIRD Régine	Complexe Pétrolier de Strasbourg / Rubis Terminal	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
AMUI-VEDEL Ann-Margret	Ville de Kehl	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ANANOU Maurice	Consultant indépendant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ANDRES Maurice	Société SENERVAL	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ANNAHEIM Jean	Compagnie des Commissaires Enquêteurs Région Alsace-Moselle (CCERAM)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
BEGEOT Hervé	Association Naturiste de Sauvegarde et d'Animation du Blaueisand	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BENOIT Françoise	Association de la Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BETTON Jérôme	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
BEUTEL Jean-Marie	Strasbourg Eurorégion (CUS)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BEY Françoise	Strasbourg Eurorégion (CUS)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
BIERRY Frédéric	Conseil Départemental du Bas-Rhin	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
BIEWER Jean	Compagnie des Commissaires Enquêteurs Région Alsace-Moselle (CCERAM)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BOSCATO Jean-François	OTE Ingénierie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BOSSUYT Yves	Préfecture de la région Alsace et du Bas-Rhin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BRASIER-LECAT Anne	Fédération des Industries d'Alsace	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
BRAUN Jean-Daniel	Association de Défense des Intérêts de la Robertsau, Environs et Alentours (ADIR)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
BUB Hervé <i>représenté par H. Begeot ANSAB</i>	Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Robertsau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nom, Prénom	Organisme	Présent	Excusé
BUCHMANN Andrée	Mairie de Schiltigheim	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
BULOU Béatrice	Strasbourg Eurométropole (CUS)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
BUR Yves	Strasbourg Eurométropole (CUS)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CAHN Mathieu	Strasbourg Eurométropole (CUS)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
DEBES Vincent	Strasbourg Eurométropole (CUS)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
DEETJEN Pierre-Antoine	Chambre de Commerce et d'Industrie Région Alsace	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DEPYL Patrick	Mairie de la Wantzenau	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
DREYFUS Henri	Ville de Strasbourg	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ECKART Jean-Luc	Société DALKIA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
EL MAYSOUR Souad	Strasbourg Eurométropole (CUS)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
FONTANEL Alain	Strasbourg Eurométropole (CUS)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
FRANCOIS Yves	Strasbourg Eurométropole (CUS)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
FRITZ Laurence	Agence Régionale de la Santé (ARS)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
FROMEYER Pascal	Direction Départementale des Territoires (DDT)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
FROMM Pierre	Compagnie des Commissaires Enquêteurs Région Alsace-Moselle (CCERAM)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GERLINGER Martial	Conseil Départemental du Bas-Rhin	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
GOLFIER Sébastien	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Alsace (DREAL)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GRUCKER Sylvie	Conseil Régional d'Alsace	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
HEITZ Jacques	Fédération Alsace Nature	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
HERMANN Robert	Strasbourg Eurométropole (CUS)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
HUNGLER Gilbert	Société Flender-Graffenstaden	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
IHADADENE Nadia	Centre Anti-Poisons	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
IMBS Pia	Strasbourg Eurométropole (CUS)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JUND Alain	Strasbourg Eurométropole (CUS)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
JUNG Jean	Consultant indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
KELLER Fabienne	Ville de Strasbourg	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Nom, Prénom	Organisme	Présent	Excusé
KLEIN Paul-André	Compagnie des Commissaires Enquêteurs Région Alsace-Moselle (CCERAM)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
KOHLER Christel	Ville de Strasbourg	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
KOPFERSCHMITT-KUBLER Marie-Christine	Consultant Indépendant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
KRAPP Monsieur	Ville de Kehl	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
KRUCZECK Elisabeth <i>représentée par ARNOULD NASRIN</i>	Ordre des médecins	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LANGENFELD Christine	Association pour la Sauvegarde et l'Environnement Robertsau (ASSER)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LEFIN Yves	Institut National de l'Environnement et des Risques (INERIS Est)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LOECKX Margot-Caroli	Avocate	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MATT Nicolas	Strasbourg Eurométropole (CUS)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MISS Kathia	Strasbourg Eurométropole (CUS)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MORIVAL Laurence	SPPPI - APIAS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MULLER Maurice	Consultant Indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
OSSWALD Roger	Commissaire Enquêteur	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
PERRIN Pierre	Mairie de Souffelweyersheim	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
PITROIS Frédéric	Société SIL FALA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PROPECK-ZIMMERMANN Eliane	Université de Strasbourg	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
REINBOLT René	Fédération Alsace Nature	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RIES Roland	Ville de Strasbourg	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SCHAAL Thierry <i>représenté par Mme Nayra Isorez</i>	Mairie de Fegersheim	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SCHAETZEL Françoise	Ville de Strasbourg	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SEUFERT Dr. Claus-Dieter	Ville de Kehl	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SIRY Laurent	Strasbourg Eurométropole (CUS)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SUBLON Yves <i>représenté par Elychienne Nonceque</i>	Mairie d'Eschau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TOSTAIN Solène	Rubis Terbinal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TRAUTMANN Catherine	Ville de Strasbourg	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
TROMMETTER Valérie	Commissaire Enquêteur	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Nom, Prénom	Organisme	Présent	Excusé
UMHEY Michael	Regierungspräsidium Freiburg	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VATON Laurence	Strasbourg Eurométropole (CUS)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
WEBER Anne-Catherine	Mairie de Plobsheim	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
WOLFF Virginie	Conseil Régional d'Alsace	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ZAEGEL Sébastien	Strasbourg Eurométropole (CUS)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ZILLIOX Lothaire	Consultant indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ZIMMERMANN Stephan	Strasbourg Eurométropole (CUS)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

BIENDINE Stéphane	ndc chef pmo Strasbourg EUSR 67	✓
GRAFF-VALLAT Florence	Strasbourg Eurométropole -Service de l'Habitat	✓
KURTZ Bruno	OTE Ingénierie	✓
LECLER Marie-Agnès	Strasbourg Eurométropole Service Projets Urbains	✓
CLAUSS Denis	Adjoint au Maire de la Wertzeman	✓
RIEDINGER Olivia	DGS - Maire de la Wertzeman	✓
TOUITOU Thierry	Conseil Départemental 67	✓
WARIN Marc	Directeur Adjoint Port Autonome de Strasbourg	✓